

Retrait-rappel de laits infantiles en Polynésie française

La Direction de la santé informe la population qu'une procédure internationale de retrait-rappel volontaire concerne certains lots de laits infantiles commercialisés par les groupes Nestlé, Danone et Lactalis, en raison de la présence détectée ou suspectée de céréulide.

La céréulide est une toxine et non une bactérie. Celle-ci résiste aux traitements thermiques habituels. L'exposition peut provoquer une toxi-infection alimentaire à début rapide, avec vomissements importants, diarrhées et douleurs abdominales. Chez le nourrisson, le risque principal est la déshydratation aiguë.

Dès le 22 janvier, le Centre de santé environnementale (CSE) de la Direction de la santé a été informé de l'importation de lots concernés en Polynésie française et a immédiatement engagé les procédures de suivi des retraits-rappels auprès des importateurs et distributeurs locaux. La Direction de la biosécurité, l'Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale ainsi que la Direction Générale des Affaires Economiques ont apporté leur soutien au CSE dans la transmission de l'information aux acteurs sanitaires et économiques du pays. Les opérateurs concernés ont pu rapidement entreprendre les démarches nécessaires pour retirer les produits du marché.

Les produits concernés et encore présents sur le territoire de la Polynésie française sont :

- **PICOT standard 1^{er} âge 850gr** LOT 8000003298 DDM 20/02/2027
- **GALLIA CALISMA Relais 1er âge 830 g**, référence 172594, lot n° 111501972, DDM 13/10/2026 ;
- **BLEDILAIT 1 – 400 g**, référence 193004 lot 2026.10.29 DDM 29/10/2026.

Tous les agents du CSE sont aujourd'hui sur le terrain pour vérifier le bon retrait des rayons des magasins de ces 3 références de laits infantiles.

Les références Babybio concernées par un rappel national n'ont pas été commercialisées en Polynésie française.

La Direction de la santé demande aux familles ayant acheté ces produits de les vérifier, de ne plus les consommer, de ne plus les utiliser et de les rapporter au point de vente, où une prise en charge est prévue.

Par ailleurs, la situation pourrait évoluer, les producteurs mondiaux procédant encore à des vérifications. La Direction de la santé recommande donc aux consommateurs de se tenir informés des messages et communication des autorités compétentes.

En l'absence de signes cliniques, les consultations médicales ne sont pas recommandées afin de ne pas saturer les services de santé. En cas de symptômes digestifs chez un nourrisson après consommation, il est à contrario recommandé de consulter un médecin en signalant cette exposition. En situation d'urgence, il convient de contacter le 15.

Pour plus d'informations :
Centre de santé environnementale :
Téléphone : 40 503 745
Email : cse.dsp@administration.gov.pf
site internet : <https://www.service-public.pf/cse/>